

plus souvent dans le voisinage des cours d'eau (*Ibid.*, p. 108).

Telles sont reproduites, aussi fidèlement que possible, les raisons alléguées par M. Bertrand contre l'origine celtique des dolmens. Il est vraiment trop facile d'y répondre. Pour le faire, il nous suffira de nous servir des armes que M. Bertrand nous met lui-même entre les mains. Examinons tour à tour chacune de ses objections :

1° D'abord il n'est pas parfaitement exact de dire que les dolmens font défaut dans les régions avec lesquelles Grecs et Romains furent en relation. La partie méridionale de la Gaule, celle qui s'étend de Narbonne à l'embouchure du Rhône, fut la plus anciennement connue, par suite de la présence des Grecs à Marseille; elle fut même la seule connue antérieurement au second siècle avant J.-C.; or, des dolmens y ont été constatés et en grand nombre. L'Hérault en contient 67 à lui seul et le Gard 50, c'est-à-dire qu'ils viennent, sous ce rapport, l'un le dixième et l'autre le treizième parmi les départements français (1). Quant au territoire situé sur la rive gauche du Rhône, nous avouons que là il n'y a pas ou presque pas de dolmens (2); mais la raison en est bien simple et elle vient à l'appui de notre manière de voir, c'est que ce territoire, lorsqu'il fut connu des Romains, était occupé par des tribus *gauloises* et non *celtiques*.

Ces derniers mots demandent une explication. Jusqu'ici la plupart des historiens avaient, à l'exemple de César, confondu les *Celtes* et les *Gaulois* ou *Galates*. Dans un intéressant mémoire qu'il a fait entrer dans son récent ouvrage, M. Alexandre Bertrand a distingué ces deux termes. Il a attribué le premier à un groupe de populations venu de l'Orient à une époque reculée, 1,000 ans au moins avant

(1) Voir dans cet ouvrage la liste de la page 396.

(2) Il en est de même de tous les environs de Marseille; mais il ne faut pas oublier que cette ville fut fondée, au dire d'Hécatee de Milet, sur le territoire des Ligures. Les Celtes n'habitèrent jamais cette région.

notre ère, et réservé le second à un nouveau peuple qui, marchant sur les traces du premier, eût refoulé celui-ci dans l'ouest de la Gaule pour s'établir à sa place dans l'est. Ces deux flots successifs de populations eussent introduit dans notre pays l'usage des métaux : l'un eût fait connaître plus spécialement le bronze, l'autre le fer. Nous ne voyons rien à objecter à ces vues. Il se peut qu'elles ne soient pas très-solidement appuyées, mais elles ont du moins l'avantage de cadrer avec les faits connus, et dès lors rien ne s'oppose à ce qu'on les admette. Mais nous n'avions pas tort de dire qu'elles nous fourniraient une arme contre les assertions de leur auteur, relativement à l'origine des dolmens. Si les tribus qui occupèrent le plus longtemps et en dernier lieu l'est de la Gaule ne furent pas d'origine celtique, l'on ne doit pas s'attendre à trouver dans ce pays les mêmes monuments funéraires que dans les parties centrales et occidentales vraiment occupées par les Celtes. C'est, en effet, ce qui a lieu. Dans l'est, ce sont les tumulus qui abondent, à peu près sans nul dolmen; sur l'autre rive du Rhône, au contraire, et jusqu'à l'Océan, les dolmens dominent, et les tumulus qui s'y trouvent ont un caractère à part qui les rapproche beaucoup plus des dolmens proprement dits que des tumulus de l'est. Il serait difficile de trouver une confirmation plus éclatante, quoique négative, de l'origine que nous attribuons aux monuments mégalithiques, en même temps que de la distinction ethnographique introduite par M. Bertrand dans les races qui peuplèrent originellement la Gaule.

2° Ce que nous venons de dire explique la seconde assertion de M. Bertrand. Si les grandes voies de communication de l'antiquité ne traversent pas les régions à dolmens, c'est qu'elles sont généralement situées dans la partie orientale de la Gaule, en dehors, par conséquent, de cette région que César a appelée avec raison la *Celtique*. Il faut distinguer cependant. Au dire de Strabon, ces voies de communication sont le Rhône, la Saône, la Seine et la



Loire. Les deux premiers cours d'eau sont en plein pays *gaulois*; il ne faut donc pas s'attendre y trouver des dolmens. Il en est autrement des autres. S'il faut en croire César, de ces deux fleuves l'un limite au nord la *Celtique*, l'autre la traverse. On doit donc, conformément à notre théorie, trouver des dolmens sur leurs rives, sur celles du dernier surtout. C'est, en effet, ce que l'on constate. Si nous consultons la liste qui termine le chapitre V (p. 396) de cet ouvrage, nous trouvons que les six départements parcourus par le premier de ces fleuves contiennent ensemble 56 dolmens actuellement connus (1), c'est-à-dire, en moyenne, 9 par département. C'est assez pour un pays qui forme la limite des régions belge et celtique. Sur les bords de la Loire, la proportion est plus considérable : elle est au moins de 20 par département (2). Toutefois, les départements de l'est qui plongent pour ainsi dire en pays *gaulois* ne contiennent que fort peu de dolmens. A mesure que l'on s'avance vers l'ouest, le nombre de ces monuments va croissant. Le Maine-et-Loire et la Loire-Inférieure, les plus rapprochés de l'embouchure du fleuve, en contiennent l'un 50, l'autre au moins 36 (3). Il en devait être ainsi, d'après notre théorie, puisque nous sommes là en plein pays *celtique*.

3° Est-il vrai que l'on ne trouve pas de monuments mégalithiques sur tous les points de la Gaule occupés par les Celtes? César et Pline nous disent (4) que ce pays s'étendait au nord jusqu'à la Seine et la Marne, à l'est jusqu'au Rhône et au sud jusqu'à la Garonne; au-delà se trouvaient, au nord, les Belges; au midi, les Aquitains. Or, chose

(1) En voici le détail : Côte-d'Or, 8; Aube, 27; Seine-et-Marne, 2; Seine-et-Oise, 12; Eure, 7; Seine-Inférieure, 0.

(2) Ces départements sont, en remontant le fleuve : Haute-Loire, 4; Loire, 3; Saône-et-Loire, 0; Nièvre, 9; Loiret, 11; Loir-et-Cher, 30; Indre-et-Loire, 30; Maine-et-Loire, 50; Loire-Inférieure, 36.

(3) M. René Kerviler en a récemment signalé quelques-uns qui ne figurent pas dans la liste de M. Bertrand. (*Congrès de l'Association bretonne*, à Savenay, 1877.)

(4) César, I, 1; Pline, IV, 17.

digne de remarque, ces limites sont aussi celles de la région à dolmens en France; il serait difficile d'en fixer de plus précises. Hors de là, en Belgique par exemple, à l'est du Rhône et au sud de la Garonne, les dolmens sont extrêmement rares. Ils abondent, au contraire, sur toute l'étendue du territoire assigné par César et Pline à la Celtique. Il n'existe dans cette vaste région qu'un département où l'on n'en connaisse aucun, celui de l'Allier; mais, outre que cette lacune peut tenir uniquement à l'absence d'études faites dans ce département, il faut remarquer que l'Allier étant tout-à-fait à l'est de la région à dolmens, a pu dès l'origine être occupé par les Gaulois, ce qui eût empêché les Celtes d'y séjourner.

On a dit que les dolmens faisaient défaut au cœur même de la Celtique. C'est une erreur. Par ces mots : *le cœur de la Celtique*, il faut entendre, nous semble-t-il, le pays des Carnutes, qui était, au dire de César, le lieu de réunion des druides et passait, d'après lui, pour être le centre de la Gaule (1). Or, si nous consultons notre liste des dolmens de la France (p. 396), nous trouvons que le département d'Eure-et-Loir, qui correspond aujourd'hui à l'ancien pays des Carnutes, n'en contient pas moins de 55; sous ce rapport, il vient le onzième parmi les départements français, et il faut remarquer que l'agriculture, qui s'y trouve fort développée, a dû occasionner la destruction d'un grand nombre, à une époque où les monuments mégalithiques n'attiraient pas encore l'attention des archéologues. — Ici donc encore, il faut le dire bien haut, les choses sont telles qu'elles devraient être si la théorie qui attribue aux dolmens une origine celtique était fondée.

4° Pour que le quatrième argument de M. Bertrand eût quelque valeur, il faudrait que l'on connût : 1° l'état social des Celtes; 2° celui des constructeurs de dolmens; sans cela, personne n'est

(1) *De Bello gallico*, VI, 13.



autorisé à affirmer que l'un est supérieur à l'autre. Or, possédons-nous cette double connaissance ?

Nous avons dit précédemment, avec M. Bertrand lui-même, que jusqu'au second siècle avant J.-C., les connaissances géographiques des Grecs et des Romains ne s'étendaient pas au-delà des rivages de la Méditerranée. Polybe nous informe, en effet, que de son temps, les régions au nord du Narbon (Aude) étaient entièrement inconnues. « Ceux qui en parlent, ajoute-t-il, n'en savent pas plus que nous, nous le déclarons hautement; ils ne font que débiter des fables (1). » Les connaissances des écrivains classiques, relativement à nos pays, se sont étendues, il est vrai, à partir de cette époque; mais ce qu'ils en disent s'applique beaucoup moins aux Celtes proprement dits qu'à ces tribus gauloises de l'est qui étaient avec eux en relations quotidiennes. Après tout, leur témoignage n'est pas de nature à donner une haute idée de la civilisation des peuples dont ils parlent. César, cependant, qui a parcouru la Celtique, est autorisé à nous dépeindre les mœurs de ses habitants, et ce qu'il nous en dit montre qu'ils avaient un état social relativement avancé; qu'ils étaient, par exemple, en possession des métaux; mais rien ne prouve que cet usage ait été général dans la vie privée. Il est possible, du reste, que cette demi-civilisation que nous voulons bien reconnaître aux Celtes de cette époque ait été alors de date récente; elle pouvait être une importation gauloise et remonter, par conséquent, à quelques siècles seulement avant J.-C.; or, l'on pourrait, sans nier l'origine celtique des dolmens, les rapporter à une époque antérieure; car l'immigration des Celtes en Gaule est évidemment de beaucoup antérieure à celle des Gaulois, et dans l'intervalle qui sépare l'une de l'autre, les Celtes eussent eu le temps d'ériger tous les dolmens de nos contrées.

(1) Polybe, III, 38.

Nous ne croyons pas cependant que les dolmens aient une date aussi reculée, et cela, entre autres raisons, précisément à cause de la nature des objets qu'ils contiennent. On a dit et répété que ces monuments appartenaient à la prétendue période de la pierre polie : on verra plus loin que cette assertion est complètement arbitraire (1). On eût pu avec tout autant de raisons les rapporter soit à l'âge de la pierre taillée, soit à celui des métaux, en supposant que cette distinction chronologique eût quelque fondement. C'est donc tout-à-fait gratuitement et, nous pourrions ajouter, contre toute vraisemblance, que l'on attribue aux constructeurs de dolmens un état social moins avancé que celui des Celtes. Pour se prononcer dans une comparaison, il faut en connaître les deux termes; or, ici, ni l'un ni l'autre ne sont bien connus.

5° On nous objecte en dernier lieu que les dolmens sont situés dans le voisinage des grands cours d'eau, et dès lors, qu'ils doivent être le fait de populations qui remontèrent les fleuves à partir de leur embouchure. Mais est-ce bien là une objection? A toutes les époques les populations ont habité de préférence dans le voisinage des rivières. Tout les y invitait : la fertilité généralement plus grande du sol, la facilité des communications, et surtout l'assurance de ne pas manquer d'eau pour l'alimentation. Aussi c'est un fait bien connu que toutes les grandes villes, tous les principaux centres de population sont situés sur le bord des fleuves. Il ne faut pas s'étonner que les Celtes aient fait comme tout le monde, qu'ils aient délaissé les plateaux arides pour se concentrer dans les vallées. Il ne serait pas du reste exact de dire que les dolmens ne se trouvent que sur le bord des rivières. M. Bertrand en convient lui-même, « ils existent

(1) « Quelque rudes et grossiers que soient nos dolmens et nos menhirs, leur érection dénote une civilisation plus avancée que celle des sauvages, à qui tout métal est inconnu. » (Mérimee.)



en grand nombre sur les hauts plateaux voisins des sources de quelques-uns des cours d'eau (1). »

Si la distribution des dolmens en France constitue une objection, c'est contre la théorie de M. Bertrand et non contre la nôtre. Si, en effet, ces monuments sont l'œuvre de populations « qui ont pénétré en Gaule par les rivières ou vallées de l'ouest, depuis l'Orne jusqu'à la Gironde (1), comment expliquer que les départements qui en contiennent le plus, à part peut-être les trois qui constituent la Basse-Bretagne, sont situés dans l'intérieur des terres, loin de la mer et des grands fleuves, et en général dans les régions montagneuses ! Comment se fait-il, par exemple, qu'il y ait un si grand nombre de dolmens dans l'Aveyron, la Lozère, le Lot, la Dordogne et, plus haut, l'Eure-et-Loir, alors que les régions situées à l'embouchure de la Garonne et de la Seine, dont les affluents arrosent ces départements, en contiennent à peine quelques-uns ? Dans notre hypothèse, au contraire, ces faits trouvent une explication facile. Refoulés par les Gaulois qui occupaient pour le moins toute la rive gauche du Rhône, pressés d'autre part par les Ibères qui occupaient le pays situé au sud de la Garonne, les Celtes se réfugièrent vers le centre et l'ouest, ainsi que dans les régions montagneuses et difficilement accessibles du midi, où ils érigèrent leurs dolmens et les autres monuments mégalithiques, pendant que de leur côté les nouveaux venus construisaient dans l'est leurs tumulus, témoins et gages d'une civilisation plus avancée, mais non plus récente.

Le lecteur a pu juger de la valeur des arguments sur lesquels repose la thèse que nous combattons ; et cependant c'est après les avoir exposés que M. Al. Bertrand s'écrie : « On ne peut plus hésiter à déclarer que les dolmens ne sont pas celtiques, et qu'ils recouvrent les restes d'une population dont l'histoire ne nous parle pas. »

(1) *Archéologie celtique et gauloise*, p. 137.

(2) *Ibid.*, p. 146.

On a vu sur quelle base repose cette assertion ; il nous reste à dire un mot des raisons sur lesquelles s'appuie l'opinion contraire.

Les réponses aux objections qui précèdent pourraient suffire à la rigueur pour appuyer cette opinion. Nous avons montré, en effet, que chacune de ces propositions constituait un argument des plus convaincants en sa faveur. Elles se résument en ceci, que les faits sont tels qu'ils devraient être si les Celtes étaient les constructeurs des dolmens, ce qui ne peut se dire d'aucune des autres théories proposées. Voici maintenant quelques autres arguments qui ont aussi leur valeur. Nous nous contentons de les énoncer :

1° Les contrées que l'histoire nous signale comme le plus récemment habitées par les Celtes et où leur langue s'est conservée le plus longtemps sont aussi celles qui offrent le plus de monuments de ce genre : la Bretagne et le pays de Galles en sont des exemples frappants.

2° La tradition est formelle ; elle voit dans les dolmens l'œuvre des Celtes. En Irlande, elle est plus précise que partout ailleurs ; elle attribue ces monuments à deux peuples incontestablement d'origine celtique, les Dananiens et les Fir-Bolgs, dont il sera longuement question dans le cours de cet ouvrage (p. 186 et suiv.) Des traditions analogues existent en Bretagne (1).

3° Les signes et figures gravés soit sur les monuments eux-mêmes, soit sur les vases et autres objets qui en proviennent, offrent une analogie parfois des plus remarquables avec ceux que présentent les plus anciennes monnaies en usage dans l'ouest de la France, monnaies qui, du reste, ont été trouvées dans certains dolmens, dans celui du Petit-Mont, par exemple, en Arzon (Morbihan). Ces signes n'appartiennent, au contraire, d'aucune façon aux monnaies des anciens peuples étrangers à la Gaule : ce sont des

(1) Voir, à ce sujet, une étude de M. de la Villemarqué dans la *Revue archéologique* de février 1868.



spirales, des ellipses, des disques pointillés, des losanges, des dents de scie, des croissants accolés, des stries et autres figures qui ont fait partie de l'ornementation celtique au moyen-âge et que nos paysans bretons portent encore aujourd'hui brodées sur leurs habits ou sur les harnais de leurs chevaux (1). Des analogies aussi frappantes ne sauraient être accidentelles.

4° Des inscriptions en caractères celtiques, en *ogham*, ont été découvertes dans l'intérieur de plusieurs dolmens, spécialement en Irlande. L'une d'elles est l'épithaphe de Fergus, fils de la reine Meave, l'une des héroïnes d'Ossian. On ne peut pas dire qu'elle a été inscrite après coup, « car les lignes de caractères sont engagées dans les interstices des pierres et ont dû être gravées avant que les blocs fussent en place (2). »

5° Une dernière considération, quoique d'un caractère tout négatif, vient confirmer l'origine celtique des dolmens. Si ces monuments n'étaient pas l'œuvre des Celtes, à quelle race pourrait-on les attribuer? Ici survient la difficulté. L'histoire mentionne, il est vrai, un peuple antérieur aux Celtes dans le sud-ouest, celui des Ibères, dont les Basques paraissent être un dernier débris. De son côté, l'anthropologie a cru reconnaître le type finnois dans quelques crânes, vraisemblablement très-anciens, qui ont été trouvés en France. Nous voulons bien que ces deux races finnoise et ibérienne, aujourd'hui confinées la première à l'extrême nord de l'Europe, la seconde au pied des Pyrénées, se soient jadis rapprochées et peut-être confondues sur le sol français; mais nous nous hâtons de le dire, il n'y a nulle raison de leur attribuer la construction de nos dolmens. Ni les Ibères, ni les Finnois ne sont ni n'ont été constructeurs de dolmens. On ne trouve ces monuments dans aucun des

(1) Voir Henri Martin, *Études d'archéologie celtique*, p. 241; — *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1873, p. 50.

(2) H. Martin, *op. cit.*, p. 241.

pays occupés par eux, à moins que les Celtes n'y aient pénétré, comme ils l'ont fait en Espagne. Dans les îles de la Méditerranée, par exemple, où seuls les Ibères se sont établis, il n'y a pas de dolmens; il n'y en a pas davantage dans les régions septentrionales, habitées exclusivement par la race finnoise. Ajoutons, avec M. Henri Martin, que ce genre de construction suppose dans le peuple qui en fut l'auteur un état social fort différent de celui des Finnois et des Ibères (1). Il n'y a jamais eu chez ces peuples d'agglomérations assez considérables, d'organisation religieuse assez puissante pour qu'ils aient pu élever de semblables monuments (2). Aussi ne trouve-t-on, ni dans la langue des Basques, ni dans leurs traditions, la moindre allusion à ces constructions grandioses. Il se peut que les Ibères ou les Basques soient ces hommes des cavernes dont l'archéologie préhistorique a retrouvé les anciens instruments et dont elle s'efforce aujourd'hui de reconstituer l'histoire; mais rien n'autorise à leur attribuer la construction des dolmens. Ils n'eurent ni cet esprit d'association, ni ce respect des ancêtres qui caractérisèrent les Celtes et que ces monuments supposent dans leurs auteurs.

Quant à les attribuer à un autre peuple à la fois différent des Finnois, des Basques et des Celtes, qui se fût établi dans nos contrées entre les uns et les autres, et cela, sans laisser dans la tradition la

(1) *Études d'archéologie celtique*, p. 235.

(2) Ce serait ici le lieu de dire un mot du mode de construction des monuments mégalithiques. L'impression que produit leur masse est telle que l'on a peine à comprendre comment l'on a pu, sans machines, ériger ces gigantesques monolithes. Il ne faudrait pas s'exagérer cependant la difficulté de leur érection. Les Egyptiens qui élevèrent les pyramides n'avaient pas, à proprement parler, de machines. Les tribus barbares de l'Inde qui continuent d'ériger des monuments mégalithiques en ignorent également l'usage; c'est à force de bras et à l'aide de certains procédés élémentaires, qui, de tout temps, furent connus des hommes, que ces tribus viennent à bout de leurs entreprises. Parmi ces procédés, il faut citer l'usage du rouleau, du levier et du plan incliné. Ce sont là de ces moyens pratiques qu'emploient journellement les habitants de nos campagnes, si étrangers qu'ils soient à tout principe théorique, et qu'employèrent sans doute de tout temps les constructeurs de dolmens.



moindre trace de son passage, il n'y faut pas songer; c'est une hypothèse par trop gratuite pour que nous puissions nous y arrêter. « L'invraisemblance d'une telle donnée, dit M. Henri Martin, éclate assez d'elle-même (1). »

Reste la question de l'âge des dolmens, qui n'est pour ainsi dire qu'un corollaire de la précédente.

### III. — AGE DES DOLMENS.

L'origine celtique des dolmens fixe déjà leur date dans une certaine limite. Elle montre qu'ils ne sont pas très-anciens; car, bien qu'on ne sache pas au juste à quoi s'en tenir à ce sujet, il y a tout lieu de croire que l'arrivée des Celtes en Gaule ne remonte pas à une époque extrêmement reculée (2). Nous avons du reste, dans ce qui précède, une première raison de ne pas considérer les dolmens comme remontant au début de l'occupation celtique. Nous avons vu, en effet, que les dolmens sont extrêmement rares dans l'est de la France. Cependant les Celtes, qui venaient de l'Orient, ont passé là; il est même probable qu'ils y ont séjourné jusqu'à l'immigration gauloise, laquelle eut lieu peut-être quatre ou cinq siècles avant J.-C. Jusque-là ils ne s'étaient donc vraisemblablement pas encore adonnés à la construction des dolmens. Nous en trouverons d'autres preuves en consultant la tradition et les monuments eux-mêmes.

En attendant, il est une idée dont il faut d'abord se bien convaincre, c'est que menhirs, cromlechs et tumulus de l'ouest ont la même origine que les dolmens, qu'ils appartiennent à la même race et remontent probablement à la même époque. Un instant de réflexion

(1) *Études d'archéologie celtique*, p. 236.

(2) Les récentes découvertes de M. René Kerviler, à Saint-Nazaire, ne permettent guère de reporter au-delà de six ou sept siècles avant l'ère actuelle l'arrivée des Celtes en cette contrée.

suffit pour enlever toute incertitude à cet égard. Ces monuments s'accompagnent presque toujours. Qu'on jette par exemple un coup-d'œil sur les cartes qui représentent, dans cet ouvrage, Carnac et ses environs (p. 368 et 370); l'on y verra, à côté des dolmens, des menhirs alignés ou isolés, des tumulus et des cromlechs qui précèdent immédiatement les alignements et constituent pour ainsi dire des têtes de colonne, comme pour mieux montrer qu'ils se rattachent à un même plan. D'autres fois, les menhirs et les dolmens couronnent les tumulus. Ces tumulus, du reste, que sont-ils autre chose que des dolmens recouverts de terre? Contrairement, en effet, à ceux de l'est de la France qui, eux, seraient l'œuvre des Gaulois proprement dits, les tumulus de l'ouest recouvrent des chambres funéraires d'un caractère tout mégalithique, auxquelles il ne manque que d'être dégagées de leur enveloppe de terre pour devenir de véritables dolmens. Après tout, plusieurs de nos dolmens apparents, la plupart peut-être, ne sont pas autre chose que d'anciens tumulus ainsi transformés. Quelques-uns même sont encore à moitié recouverts de terre. Comment, après cela, établir entre les uns et les autres une limite précise?

Les objets découverts dans les tumulus et dans les dolmens confirment, quoi qu'on en dise, cette assimilation. On a fait observer, il est vrai, que les métaux se rencontraient plus fréquemment dans les premiers que dans les autres. Est-ce étonnant? La plupart des chambres tumulaires, protégées qu'elles étaient par leur enveloppe de terre, n'avaient jamais été pillées, lorsque l'on a tout récemment entrepris leur exploration. De plus, les objets qu'on y a découverts s'y trouvaient à l'abri de l'air et de ses agents de destruction. Il en est tout autrement des dolmens. Outre que le viol en est plus facile et que leurs dépôts, quand ils en contenaient, étaient aussi beaucoup plus accessibles à l'action destructive de l'air, de tout temps ils tentèrent davantage la cupidité, par suite de cette idée universellement



répandue qu'ils renfermaient des trésors. Ces causes nous semblent plus que suffisantes pour rendre compte des quelques différences que présente leur contenu.

L'identité des dolmens et des autres monuments mégalithiques trouvera sa confirmation dans ce qui nous reste à dire ; nous pouvons la considérer dès maintenant comme établie et interroger tour à tour, au point de vue de la question qui nous occupe, la tradition, les monuments eux-mêmes et les objets qui en proviennent.

La tradition est assez précise au sujet de l'âge des dolmens. Nous avons vu qu'en Irlande elle les attribuait aux Fir-Bolgs et aux Dananiens, c'est-à-dire à deux races qui ne semblent avoir pénétré dans ce pays que vers le commencement de l'ère chrétienne ou du moins peu de temps auparavant. L'un de ces dolmens est le tombeau de Fergus, fils de la reine Meave ; il ne remonte donc pas au-delà de notre ère. En Bretagne, les quelques légendes qui se rattachent aux monuments mégalithiques semblent les rapporter à l'époque de la conversion du pays au christianisme.

En ce qui concerne les tumulus, la tradition équivaut à de l'histoire. Nous savons que des tombeaux de ce genre ont été érigés jusqu'au X<sup>e</sup> siècle au moins, en Suède et en Danemark. Tacite nous dit que les Germains en élevaient de son temps et les chants des bardes bretons du VI<sup>e</sup> siècle ne permettent pas de douter que l'on ne construisît alors des tertres factices sur la tombe des personnes considérables ; il semble même que toutes étaient accompagnées d'un monument mégalithique quelconque (1).

La forme des monuments ne peut guère nous renseigner sur leur âge. A toutes les époques, l'on a pu dresser des pierres brutes ; l'absence de travail n'est pas un style qui porte avec lui sa date. Il est cependant des pierres qui, quoique taillées, du moins en partie,

(1) Voir les *Bretons insulaires et les Anglo-Saxons des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles*, par M. De la Borderie, p. 264.

semblent rentrer dans la catégorie des monuments en pierre brute, et celles-là peuvent jeter quelque jour sur l'âge des autres. Tels sont les *lechs* bretons, véritables pierres levées qui ne diffèrent des menhirs qu'en ce qu'ils sont quelque peu travaillés et portent soit une inscription, soit une croix ; or les lechs datent du moyen-âge et sont sans doute la continuation immédiate des menhirs. Tel est également ce dolmen de Confolens que représente la gravure 124 de cet ouvrage. C'est bien encore un dolmen, c'est-à-dire une large pierre brute reposant sur des supports ; mais ces supports sont taillés dans le style roman et ils se composent des trois parties ordinaires et distinctes qui constituent la colonne : la base, le fût et le chapiteau. C'est là incontestablement une œuvre récente. En supposant, ce qui est peu probable, que les colonnes aient remplacé au moyen-âge les anciens supports en pierre brute, ce fait n'en aurait pas moins son importance, car il montrerait, selon l'observation de notre auteur, que les hommes qui exécutèrent ce travail « avaient pour le monument le même respect que ceux qui l'érigèrent. »

Pour rapporter les dolmens à la prétendue époque de la pierre polie, nos modernes archéologues se sont appuyés sur la nature des objets qui en proviennent. C'est donc aussi sur ces objets que nous devons principalement porter notre attention.

En Bretagne, il est vrai, les celtæ ou hachettes en pierre polie se rencontrent en grande quantité dans les dolmens. Mais, est-ce bien là l'indice d'un état social caractérisé par l'usage de la pierre ? M. de Closmadeuc nous semble avoir prouvé le contraire dans un article des plus remarquables et malheureusement trop peu connu, inséré par lui en 1873 dans le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*. Ces objets n'ont de la hache que le nom. Ils affectent, en général, la forme de petits coins se terminant en pointe, d'un côté, et de l'autre en un bord tranchant. Leur longueur varie de 3 à 45 centimètres ; mais ceux qui présentent cette dernière dimension



sont très-rares. Quant aux premiers, ils n'ont pu évidemment servir d'armes ni d'outils. M. de Closmadeuc ne doute pas qu'il n'en soit de même des plus grands. Ils ne présentent, en effet, aucune trace d'usure et paraissent n'avoir jamais servi. Leur composition en fait, du reste, des objets précieux. Sur un total de 186 qui, en 1873, avaient été trouvés dans des monuments mégalithiques du Morbihan et déposés au musée de Vannes, 171 sont fabriqués avec des substances étrangères à la Bretagne (1); quelques-unes de ces substances sont même inconnues en Europe. Est-il vraisemblable que l'on soit allé chercher si loin la matière nécessaire pour des outils d'un usage journalier? Le silex était plus rapproché et beaucoup plus facile à utiliser. Il l'a été aussi parfois : il existe, en effet, au musée de Vannes trois ou quatre celtæ en silex ; mais c'est pour nous une nouvelle preuve que les celtæ n'étaient pas destinés à servir d'instruments, car on ne se fût pas amusé à polir un minéral qui n'est guère utilisable qu'à l'état brut.

On a dit que les celtæ étaient des haches de sacrifice. Le docteur de Closmadeuc rejette encore cette opinion, et pour cela il invoque sa propre expérience. Il a essayé de s'en servir comme d'instruments d'autopsie, et c'est à peine, nous dit-il, s'il a pu entamer la peau ; cependant il avait pris ceux qui lui paraissaient les mieux aiguisés. « Que serait-ce, ajoute-t-il, s'il s'agissait d'assommer une bête fauve couverte de poils et de la découper en morceaux (2) ? »

L'opinion qui lui paraît la seule acceptable, et il l'appuie sur de bonnes raisons, c'est que ces prétendues haches ne sont autre chose que des objets sacrés que l'on plaçait dans les tombeaux comme pour les protéger. Partout, en effet, ces objets, universellement appelés

(1) 133 sont en fibrolithe et 38 en jadéite et chloromélanite. C'est sans doute par erreur que M. H. Martin a dit (*op. cit.*, p. 243) que ces substances se trouvaient en Bretagne.

(2) *Société polymathique du Morbihan*, 1873, p. 40.

*pierres de foudre*, ont été considérés comme des talismans d'une merveilleuse efficacité. D'après une tradition populaire dans le Morbihan, ils ont la propriété de garantir les demeures de la foudre et des maléfices. Est-il étonnant, dès lors, qu'on en ait placé dans les dolmens comme pour veiller sur la dépouille des morts ?

Puisque les celtæ ne sont ni des armes ni des outils, ils ne peuvent donc être considérés comme caractérisant l'état social du peuple qui en fit usage. Ils peuvent nous renseigner sur sa religion, mais ils ne nous autorisent nullement à le rattacher à cet âge que l'on appelle, à tort ou à raison, l'âge de la pierre polie. Pris à part et sans nulle relation avec les objets auxquels on les trouve habituellement associés, les celtæ tendraient plutôt à rajeunir qu'à vieillir les dolmens. La perfection de travail qu'ils accusent, la rareté et le prix intrinsèque des substances dont ils sont formés sont autant de caractères qui accusent un état social relativement avancé. S'il faut en croire M. de Closmadeuc, un habile industriel de Paris, habitué au polissage des cristaux, consulté à leur sujet, a déclaré qu'il ferait difficilement aussi bien. Il lui répugnait surtout d'admettre que le trou dont quelques-uns sont percés eût pu être pratiqué sans l'aide d'un instrument en métal.

L'utilisation de la hache comme symbole religieux n'est pas sans jeter elle-même quelque jour sur l'âge des constructions mégalithiques. Cette hache, qui se voit gravée en relief sur plusieurs dolmens de la Bretagne (1), on la retrouve en effet sur les cippes funéraires de l'époque gallo-romaine, et cette fois avec une inscription qui se termine régulièrement par ces mots bien connus : *sub ascia dedicavit* ou *dedicaverunt*. Sans doute, dans ce cas, la

(1) Elle est surtout très-nettement figurée sur la voûte de la *Table-des-Marchands* et du *Mane-er-H'roëk*, en Locmariaker (V. fig. 149 et 150). La ressemblance avec l'*ascia* en forme d'herminette, représentée sur les tombeaux gallo-romains, est même assez frappante pour que l'on ne puisse leur attribuer une origine distincte.